



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 5 décembre 2017

À SNCF, on verbalise pour une diffusion de tract !

C'est avec consternation et une colère non-dissimulée que la Fédération SUD-Rail constate, qu'après la répression syndicale dont sont victimes nos militants et adhérents au quotidien dans l'entreprise publique SNCF, ses dirigeants montent encore d'un cran dans l'intimidation et les pressions sur les salariés ou retraités engagés dans l'action syndicale.

Par la remise de procès-verbaux en gare de Villeneuve Saint-Georges par les services SNCF, ses dirigeants souhaitent criminaliser l'action de diffusion d'une expression syndicale en direction des usagers et tentent ainsi de censurer des informations sur les restructurations en cours et leurs conséquences directes pour eux et le service public ferroviaire.

Dans une période et un contexte où les attaques sur le droit du travail sont quotidiennes, la Fédération SUD-Rail dénonce cette attaque sur la liberté syndicale ainsi que la liberté d'expression. Nous exigeons de la direction de l'entreprise qu'elle fasse annuler cette amende de 300€.

Notre fédération dénonce la participation zélée à l'état d'urgence permanent institué par le gouvernement. Faute de prise de conscience de SNCF sur ces actions allant de l'encontre des libertés les plus fondamentales, la Fédération SUD-Rail se réserve le droit de porter cette affaire devant les tribunaux.